



Réponse à « Un nouveau Röstigraben déchire le vignoble Suisse »

En réponse à l'article "Projet de Guy Parmelin: le Röstigraben se creuse jusque dans les vignobles" paru le 3 juillet 2026 dans la Tribune de Genève (traduction de l'article paru dans le TagesAnzeiger du 29 juin 2026).

Non il ne s'agit pas d'un Röstigraben à proprement parler, mais c'est le signe d'une vision d'une économie sans attache avec l'intérêt général.

Notre politique économique ne peut pas être déconnectée de l'intérêt d'une économie utile à tous. L'économie suisse doit beaucoup au corporatisme qui a garanti pendant longtemps la paix du travail. Les corporations réunissaient des associations des patrons et des ouvriers dans le but de développer une politique économique forte tout en prenant en compte les aspects sociaux et sociétaux.

On peut dire que le droit de l'entente a été, pendant longtemps, un des fers de lance de la politique suisse en matière de concurrence. On reconnaissait la nécessité de s'entendre, on reconnaissait l'importance des conventions. Ce droit de l'entente a fonctionné jusqu'au début des années nonante. Dans la viticulture, les négociants et les vigneronns se réunissaient avant chaque récolte pour convenir du prix de cette dernière.

Le droit de l'entente faisait partie du droit de la concurrence. Une entente était reconnue comme licite uniquement si elle jouait un rôle sociétal. Par exemple de garantir l'emploi dans une région, de garantir la pérennité des entreprises si elles formaient des apprentis, si elles garantissaient des emplois de qualité.

Je vous parle d'une époque où il était légitime que les productions locales soient protégées. La question ne se discutait pas, le patronat était patriote et fier de l'être.

Les négociants d'aujourd'hui ont complètement tourné le dos à cette politique où le respect occupait une place importante. A entendre certains négociants, ce qui compte c'est uniquement le profit. Ils menacent de s'opposer à cette ordonnance qui veut délivrer les droits d'importer à taxe réduite uniquement à ceux qui achètent et commercialisent des vins suisses. Cela sous prétexte qu'il s'agit d'une forte atteinte à la concurrence et à la liberté du commerce. Mais est-ce que les vins qu'ils peuvent importer à taxe réduite et revendre en Suisse avec une marge très très confortable ne constituent pas une véritable concurrence déloyale pour les vins suisses ?

Il est temps que nos politiques à Berne ouvrent les yeux et comprennent que **sans protection à la frontière, la production suisse - qu'elle soit artisanale, industrielle ou agricole - ne peut pas survivre.** La dernière verrerie de Suisse a délocalisé il y a 2 ans, on subventionne la sidérurgie à coup de millions sans garantie que cela suffise.

Après les tonnes de produits bon marché et pas durables déversés par Temu et autres plateformes chinoises, nous allons bientôt avoir les poulets au chlore américains qui seront accompagnés sur nos tables par les vins à prix cassés de la grande distribution.

Nous disons STOP à cette politique destructive. Il nous reste à espérer que notre Conseiller fédéral Guy Parmelin, qui a compris notre situation, mette en œuvre cette ordonnance en y incluant les vigneronns-encaveurs également. La solution que nous proposons dans notre réponse à la consultation permettra non seulement d'inclure les vigneronns-encaveurs, mais également tous les négociants. Notre proposition élimine donc le soi-disant "favoritisme unilatéral" décrié par les entreprises du négoce et nous espérons qu'elles se rallieront à notre solution. Pour une concurrence plus saine et bénéfique à tous et toutes.

Willy Cretegnny, président ASVEI